

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours	Ajustements demandés pour la partie haute de l'offre de formation
SMPM	Licence	Sciences pour la santé	Sciences infirmières	<p>Demande liée à l'expérimentation dans les formations de santé</p> <p>Cette demande d'accréditation « hors vague » de la licence « Sciences pour la santé » s'inscrit dans le cadre de l'IFSI-U nouvellement créé au sein d'AMU. Elle fait suite à l'arrêté du 26 avril 2022 autorisant pour Aix-Marseille Université, à compter de 2022/2023 et pour quatre ans, la création d'un double cursus de trois ans pour la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et au diplôme national de licence mention « Sciences pour la santé ».</p>

DA04 - DOSSIER D'ACCREDITATION DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE DE L'ÉTABLISSEMENT : FICHE PROJET D'UNE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE EN VUE DE L'ACCREDITATION

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Établissement demandant l'accréditation : **Aix-Marseille Université**

Établissement(s) co-accrédité(s) :

Intitulé complet de la formation (ex. Licence Chimie, DFA Sciences médicales, DNA Art)	
Caractérisation de la formation	
<p>Intitulé de la formation</p> <p><i>Préciser l'intitulé du niveau accrédité : mention, spécialité (BUT) ou option (écoles d'art et de design)</i></p> <p><i>Pour les L, LP, M, préciser si l'intitulé relève de la nomenclature nationale ou s'il est dérogatoire (mention spécifique)</i></p>	<p>Licence Sciences pour la Santé (nomenclature nationale)</p>
<p>Type de cursus</p> <p><i>Préciser DEUST, L, LP, BUT, M, DFA, DFG, Capacité, Diplôme d'État, DNA, DNSEP, DEEA, DEA, DSP</i></p>	<p>Licence</p>
<p>Parcours (ou mentions pour les diplômes d'art et de design)</p> <p><i>Préciser les intitulés des parcours (universités, écoles d'ingénieur) ou des mentions (écoles d'art et de design) de la formation</i></p>	<p>Parcours Sciences Infirmières</p>
<p>Lieu(x) de la formation (si changement par rapport au bilan)</p>	<p>Faculté des sciences médicales et paramédicales (SMPM), Aix-Marseille Université (Campus Timone et Nord)</p>

<p>Préciser le cas échéant les nouvelles délocalisations</p>	
<p>Évolution de la formation</p> <p>Préciser la nature de l'évolution de la formation</p>	<p>(1) Renouveau à l'identique</p> <p>(2) Renouveau avec restructuration légère : notamment, changement d'intitulés de parcours (ou mentions pour les formations du domaine de la culture), changement de contenus de formation</p> <p>(3) Renouveau avec restructuration importante : notamment, modification du nombre et de l'organisation des parcours (ou mentions pour les formations du domaine de la culture)</p> <p>(4) Création issue d'une restructuration</p> <p>(5) Création ex-nihilo</p>
<p>Réponse aux recommandations du Hcéres dans l'évaluation du bilan de la formation</p>	
<p>Actions envisagées pour chaque recommandation, modalités de mise en œuvre</p>	<p>Non concerné</p>
<p>Évolution du projet de la formation</p> <p>Seules la ou les rubriques suivantes pertinentes pour la formation seront maintenues</p>	
<p>Formation en renouvellement à l'identique ou avec une légère restructuration</p> <p>Préciser les principales évolutions et les éléments de restructuration envisagés dans les domaines décrits dans la trame du dossier d'accréditation (DA01).</p>	<p>Non concerné</p>
<p>Formation en renouvellement avec une restructuration importante ou en création issue d'une restructuration</p> <p>Préciser les évolutions et les améliorations par rapport à la précédente période, dans les domaines suivants (cf. DA01, trame de présentation du dossier d'accréditation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cohérence et complémentarité de la formation avec les formations voisines au sein d'un cycle et entre les cycles, continuum de formation ; 	<p>Non concerné</p>

<ul style="list-style-type: none"> • adossement de la formation à la recherche ; • prise en compte des besoins socio-économiques du territoire dans l'identification des débouchés, de la finalité et des contenus de la formation ; • préparation à l'insertion professionnelle ; • organisation pédagogique des formations : démarche d'alignement pédagogique, mise en œuvre de l'approche par compétences ; • flux attendus ; • résultats attendus de l'insertion professionnelle et des poursuites d'études. 	
<p>Demande de création ex-nihilo d'une formation</p> <p><i>Préciser de manière succincte les arguments permettant d'apprécier la demande de création et relevant des domaines suivants (cf. DA01, trame de présentation du dossier d'accréditation) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • inscription de la formation dans les ambitions, les orientations pédagogiques et les priorités de l'établissement ; • cohérence et complémentarité de la formation avec les formations voisines au sein d'un cycle et entre les cycles, continuum de formation : partenariats académiques locaux et nationaux envisagés ; • adossement de la formation à la recherche ; • prise en compte des besoins socio-économiques du territoire dans l'identification des débouchés, des finalités et des contenus de la formation : partenaires socioprofessionnels, modalités de la préparation à l'insertion professionnelle ; • organisation pédagogique des formations : démarche d'alignement pédagogique, mise en œuvre de l'approche par compétences linguistiques et numériques visés ; • flux attendus ; • résultats attendus de l'insertion professionnelle et des poursuites d'études ; 	<p>La demande de création est réalisée à la suite de l'autorisation de mise en place d'une expérimentation pour Aix-Marseille Université, par l'Arrêté du 26 avril 2022 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche, et modifiant l'arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045766578)</p> <p>En lien avec la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier, le projet se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Admission directe en 2ème année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier, pour des étudiants du parcours d'accès spécifique santé (PASS) ayant validé 60 crédits ECTS, dans la limite des places accordées par la Région, et réalisation d'un cursus de formation adapté selon le référentiel de formation et le programme de formation définis dans le dossier de demande expérimentation, garantissant les compétences et le volume d'heures de stage. L'admission se fait dans le cadre d'un institut de formation sous réserve de son autorisation par la région ; - Création d'un double cursus, de trois ans, pour la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et un diplôme national de licence mention « Sciences pour la santé ».

<ul style="list-style-type: none"> • composition de l'équipe pédagogique (taille, statuts). <p>Ces éléments doivent être cohérents avec la fiche RNCP nationale.</p> <p>En cas de demande d'une mention spécifique, fournir une fiche RNCP.</p>	<p>Cette formation est adossée à la recherche par l'implication des enseignants-chercheurs, en sciences infirmières notamment.</p> <p>Comme indiqué dans l'intitulé de l'expérimentation détaillée dans l'arrêté précédemment cité, un institut de formation en soins infirmiers universitaire est en cours de création au sein d'Aix-Marseille Université, pour lequel un parcours aménagé d'études en soins infirmiers est mis en place. Ce parcours conduit au diplôme d'Etat infirmier en double diplomation avec la Licence Sciences pour la santé. L'arrêté de création de cet institut est actuellement en cours de signature par le Président du Conseil Régional Sud-PACA, Monsieur Renaud MUSELIER.</p> <p><u>Prise en compte des besoins sociaux et économiques :</u> cette expérimentation est mise en place dans le cadre de l'augmentation des quotas d'étudiants en soins infirmiers sur le territoire régional PACA, à la suite des décisions prises dans le cadre du Ségur de la Santé, permettant d'accueillir 200 étudiants en soins infirmiers supplémentaires, dans le cadre d'une formation se déroulant complètement à l'Université.</p> <p><u>Organisation pédagogique de la formation :</u> l'alignement pédagogique visera à établir la cohérence entre les compétences attendues dans le cadre du diplôme d'Etat d'infirmier et d'une formation de type Licence concernant particulièrement la recherche. Les enseignements théoriques seront réalisés selon les modalités pédagogiques les plus adaptées pour l'intégration des connaissances et l'acquisition des compétences (cours magistraux, travaux dirigés [classes inversées, résolution de problème, apprentissage par l'erreur], travaux pratiques [simulation procédurale, basse, moyenne et haute-fidélité]). Les enseignements pratiques seront réalisés dans les milieux cliniques, et permettront aux étudiants de développer leurs compétences métier et d'y associer les compétences de recherche dans la pratique clinique de leur profession.</p> <p><u>Flux attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rentrée 2021-2022 : 141 étudiants - Rentrée 2022-2023 : 200 étudiants <p><u>Résultats attendus de l'insertion professionnelle :</u> Tous les étudiants termineront le cursus en validant le diplôme d'Etat d'infirmier et la Licence sciences pour la santé. Leur employabilité est certaine une fois diplômés, puisque le métier d'infirmier est sous tension en termes de recrutement et de maintien dans la profession.</p> <p><u>Résultats attendus pour la poursuite de cursus :</u> Aix-Marseille Université organise les formations post-diplôme d'Etat d'infirmier, notamment le diplôme d'Etat d'infirmier en</p>
--	--

	<p>pratique avancée, le diplôme d'Etat de puéricultrice (expérimentation), le diplôme de Cadre de santé (expérimentation), le Master Santé, et prochainement, le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire. Les diplômés d'Etat infirmier et Licence pourront donc candidater sur l'une de ces formations en poursuite de cursus, ou dans le cadre de la formation continue a posteriori.</p> <p><u>Composition de l'équipe pédagogique :</u></p> <p>La Licence Sciences pour la santé sera sous la responsabilité du directeur de l'École des sciences infirmières de la Faculté SMPM, également directeur de l'Institut de formation en soins infirmiers universitaire, dans lequel sera organisée la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier. Conformément à la réglementation en vigueur, l'équipe pédagogique sera composée d'enseignants en sciences infirmières sous différents types de contrat (MAST, LRU, vacataires), avec un ratio de 1 enseignant pour 21 étudiants en soins infirmiers. L'équipe sera dirigée par le Pr Sébastien COLSON, enseignant-chercheur en sciences infirmières, directeur de l'École des sciences infirmières, Faculté des sciences médicales et paramédicales d'Aix-Marseille Université. Deux enseignantes en sciences infirmières sont investies sur ce diplôme : Mme Audrey AMANIA, infirmière cadre de santé, et Mme Sara GALFOUT MORIN, infirmière en pratique avancée. Cette équipe sera renforcée au fur et à mesure de la mise en place des années de formation, deux recrutements temps plein sont actuellement en cours pour la rentrée 2022.</p>
<p>Spécialité-parcours de bachelor universitaire de technologie (BUT)</p> <p><i>Décrire succinctement le projet de la formation (cf. DA01, trame de présentation du dossier d'accréditation) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • cohérence et complémentarité de la formation avec les formations voisines au sein d'un cycle et entre les cycles, continuum de formation ; • prise en compte des besoins socio-économiques du territoire dans l'identification des débouchés, de la finalité et des contenus de la formation : partenaires socioprofessionnels, modalités de la préparation à l'insertion professionnelle ; • organisation pédagogique des formations : démarche d'alignement pédagogique, mise en œuvre de l'approche par compétences, compétences linguistiques et numériques visées ; 	

<ul style="list-style-type: none"> • Flux attendus ; • Résultats attendus de l'insertion professionnelle et des poursuites d'études. 	
<p>DFG comprenant un PASS et mentions de licence comprenant une option « accès santé » (LAS)</p> <p><i>Préciser les LAS envisagées et décrire succinctement le dispositif mis en place dans le PASS et les LAS en matière de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • contenus de la mineure santé ; • organisation pédagogique de la formation : méthodes pédagogiques, méthodes d'évaluation ; • flux attendus ; • Passerelles envisagées ; • Résultats attendus des poursuites d'études. 	<p>Conformément à l'autorisation d'expérimentation, les étudiants inscrits en Licence sciences pour la santé seront des étudiants de PASS sollicitant une entrée en 2^{ème} année d'études en soins infirmiers et de L2 Sciences pour la Santé. Ces étudiants pourront solliciter leur 2^{ème} chance durant leur cursus pour candidater dans l'une des filières sélectives de santé.</p> <p>Ils pourront donc bénéficier de la mineure Santé proposée par la Faculté SMPM à toutes les autres L.AS d'Aix-Marseille Université (https://smpm.univ-amu.fr/sites/smpm.univ-amu.fr/files/ressources_docs/LAS2-LAS3-programme-mineure-sante-2021-2022.pdf).</p> <p>La mineure santé sera proposée aux étudiants en complément du cursus de diplôme d'Etat et de Licence, sur la base du volontariat, la mineure étant dématérialisée. L'évaluation est réalisée par QCM en examen écrit.</p> <p><u>Flux attendus</u> : Il est possible que tous les étudiants inscrits puissent solliciter leur 2^{ème} chance (Cf. flux précédemment décrits)</p> <p><u>Passerelles envisagées</u> : filières sélectives en santé</p> <p><u>Poursuite de cursus</u> : métiers de la santé, sachant que le cursus de Licence proposé permet d'exercer la profession d'infirmier, en raison de l'expérimentation de double diplomation diplôme d'Etat infirmier.</p>